

Ce règlement remplace et annule l'ancien règlement « Participation à l'ATIBOX » ainsi que tous les PV antérieurs de l'AFB concernant l'ATIBOX et le GP Ring.

Modalités Participation Atibox IGP :

Les trois premiers chiens de chaque niveau (1, 2 et 3) seront retenus pour l'ATIBOX. (Sous réserve du nombre de points minimum).

- **Avoir été classé sur deux concours minimum** (voir pointage en dessous) dans le même niveau, avec au moins 1 concours effectué en France.
- **Avoir participé au Championnat Travail Boxer** (obligatoire si organisé). Dans le même niveau que le ou les autres concours. En cas de non organisation du Championnat Travail Boxer, il faudra une sélection sur deux concours, selon le même barème de points que ci-dessous et selon la condition qu'un des concours devra être effectué avec une organisation et un site autre que celui du club où est licencié le chien et le conducteur.

Le calcul de la moyenne sera effectué sur un niveau identique. (1, 2 ou 3).

Pointage Minimum de 240 points (sur 300 points) avec mention et un minimum de 75 points (sur 100 points) dans chaque discipline (A, B et C).

Le dernier concours devra être effectué au plus tard 6 semaines avant la date de l'ATIBOX.

Sera pris en compte pour le calcul la moyenne des 2 meilleurs concours classés entre les deux ATIBOX.

En cas d'ex aequo, le meilleur pointage, lors du championnat travail Boxer, sera pris en compte.

Comme demandé dans le règlement ATIBOX, un chef d'équipe sera nommé par la CU AFB pour accompagner les participants.

Rappel : Règlement FCI concernant la participation des chiens. IGP 1 =18 mois, IGP2 = 19 mois et IGP3=20 mois, pour prétendre à la qualification avec les prérequis demandés.

- *Concernant le chef du concours*, il n'aura pas l'obligation de participer au Championnat Travail Boxer mais devra acquérir le nombre de points dans deux autres concours et en faire la demande au responsable de la CU en accord avec le CD. Le règlement de la FCI interdisant en effet la participation d'un chef de concours.
- *Concernant les chiens qui n'auraient pas participé au championnat Travail Boxer*
En raison d'une blessure ou gestation, n'autorisant pas la participation au championnat travail Boxer et après avoir demandé et obtenu l'accord du responsable de la CU en accord avec le CD (ceci avant J-1 du Championnat Travail Boxer), un chien pourra être tout de même qualifié. Il n'aura pas l'obligation de participer au Championnat Travail Boxer, mais devra acquérir le nombre de points dans deux autres concours. **Un certificat vétérinaire sera demandé.**

Constitution du dossier de sélection : pour votre pré-inscription à envoyer par mail (à la personne désignée au sein de la commission CU), si vous souhaitez poser votre candidature, au plus tard 8 semaines avant l'ATIBOX. (Même si dernier concours n'a pas été effectué)

Constitution du dossier d'inscription :

Le dossier complet devra être reçu à la CU au plus tard 15 jours avant la clôture des inscriptions à l'ATIBOX.

Dossier : Copie Carnet de travail (1^{ère} page et la ou les pages des concours et Nationale de travail Boxer. (Dates et signatures visibles). Copie licence de l'année en cours. Copie vaccins rage à jour (1^{ère} page passeport et vaccin). Feuille d'inscription remplie. Taille du conducteur (vêtement).

Aides Financières :

Une aide financière pourra être accordée aux participants. Une prime pourra être allouée en fonction des résultats à l'ATIBOX.

Le montant global sera défini par le Comité Directeur annuellement sur proposition de la CU en fonction du nombre de participants et du lieu.